

HAVRE LIBRE

redaction.havre@presse-normande.com

N° 19.127

MARDI 26 DECEMBRE
2006

CGT-Collectif du port : la cour d'appel donne raison au syndicat

La cour d'appel de Rouen a tranché. Elle donne raison à la CGT du port autonome du Havre dans une affaire plutôt technique. Ainsi, il y a deux ans, six agents du port autonome réunis dans un collectif réclament à leur syndicat, la CGT, des comptes et de la « transparence ».

Pour cela, le collectif crée un site Internet sur lequel il publie des copies de courriers échangés entre les deux parties, CGT d'un côté, collectif de l'autre. A l'époque, la CGT porte plainte et demande l'interdiction du site.

Décision en janvier

Le tribunal de grande instance du Havre n'accède pas à cette réclamation mais exige que les échanges épistolaires, d'ordre privé, soient retirés du site. Seules les pièces relatives aux procédures judiciaires en cours peuvent alors demeurer sur Internet. De cette décision, les membres du collectif ont fait appel par l'intermédiaire de leur avocat, Me

Claude Aunay. L'affaire a été plaidée le 17 octobre dernier et la cour d'appel a rendu son arrêt mardi. Elle confirme l'ordonnance du tribunal de grande instance du Havre. « En fait, le collectif peut seulement laisser sur le site les courriers officiels qui sont échangés entre les avocats », souligne Me Eric Baudeau, avocat de la CGT du port autonome.

Cette affaire-là n'est que l'arbre qui cache la forêt... Une autre procédure est actuellement en cours. Dans le cadre d'une enquête du SPRJ diligentée par le procureur de la République du Havre, les locaux de la CGT du port ont été perquisitionnés et deux des dirigeants de l'organisation syndicale ont été placés en garde à vue pendant une trentaine d'heures, début décembre (notre édition du 12 décembre). Les policiers recherchaient des zones d'ombre et des irrégularités dans la comptabilité du syndicat. « Je ne dis pas qu'il y a des caram-

bouilles, expliquait récemment Me Aunay, l'avocat du collectif, mais il y a des choses qui ne vont pas ». A ce jour, le procureur de la République attend le rapport des enquêteurs. Début janvier, il devrait prendre une décision sur la suite à donner à cette affaire.

Les soutiens se multiplient

En attendant, que ce soit du côté du collectif ou du côté de la CGT du port autonome, les soutiens se multiplient. Sur Internet pour le collectif et par courrier pour la direction de la CGT qui a déjà reçu de nombreuses lettres de l'union locale du Havre, celle d'Harfleur, de l'union départementale de Seine-Maritime, du comité d'entreprise du syndicat CGT des impôts 76, de la CGT du port autonome de Marseille, de la Fédération nationale des ports et docks ou encore de la commission technique des officiers de port.

ST. S.